

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente



L'essentiel de Prediagri Retraite

Prediagri Retraite est un contrat d'assurance vie à versements réguliers et libres par Predica. Il est réservé aux agriculteurs. Il vous permet de vous constituer une épargne-retraite dans le but de recevoir un complément de retraite à vie (rente viagère) qui s'ajoute aux prestations de régimes obligatoires de retraite des travailleurs non-salariés agricoles (TNS). La rente est versée au plus tôt à compter de votre départ en retraite, ou à l'âge légal de départ à la retraite. Sauf cas de force majeure, il ne peut faire l'objet d'aucun rachat.

ADHERENT

Agriculteurs (chef d'exploitation), leur conjoint, et aides familiaux.

CONTRAT GROUPE

Le contrat PREDIAGRI RETRAITE est un contrat groupe souscrit par l'Andecam (Association Nationale des Déposants du Crédit Agricole Mutuel) auprès de Predica. Vous êtes adhérent au contrat. Le souscripteur et l'assureur peuvent modifier ce contrat. Vous en serez préalablement informé.

CONDITIONS D'ADHÉSION

Vous devez être à jour de vos cotisations aux régimes obligatoires d'assurance maladie et vieillesse ainsi que votre conjoint et aides familiaux.. Vous devez avoir entre 18 ans et 68 ans.

VERSEMENT À L'ADHÉSION

La cotisation minimum annuelle est fixée à l'adhésion, et la cotisation maximum ne peut dépasser 15 fois le montant minimum ; vous avez la possibilité de modifier vos versements réguliers et de faire des versements libres dans cette limite. La cotisation minimum est indexée sur le plafond annuel de la sécurité sociale.

VERSEMENTS

- Au moins égal au minimum mensuel prévu par le contrat.

3 formules de gestion au choix :

- Formule Libre : choix parmi un support en euros et 24 supports en unités de compte ;
- Formule Sécurisation progressive : grille d'allocation prévoyant une répartition entre 3 supports en unités de compte et un support en euros fonction de la durée restante avant la date de départ en retraite ;
- Formule Sécurité : investie à 100% sur le support en euros.

PROTECTION DU CAPITAL

Le capital constitutif de la rente viagère est garanti à hauteur des sommes versées nettes de frais sur le support en euro

Il existe un risque de perte en capital sur les montants versés sur les unités de comptes.

DISPONIBILITÉ

Le rachat total n'est possible qu'en cas de force majeure prévu par la réglementation.

Dénouement en rente viagère : à partir de l'âge légal de départ à la retraite ou suite à la liquidation de votre pension dans un régime obligatoire de retraite d'assurance vieillesse, vous pouvez demander à percevoir votre rente. Si, à la date de demande de dénouement, le montant de la rente viagère est inférieur au minimum réglementaire, elle sera versée sous forme d'un paiement unique.

REMUNÉRATION

- Support en euros : rémunération selon un taux déterminé au 31 décembre de chaque année au titre de l'année écoulée
- Support en unités de compte : valorisation en fonction de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage uniquement sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

FRAIS

- Frais sur les versements : 3 % maximum de chaque versement.

Frais de gestion en cours de vie du contrat :

- Sur le support en euros : 0,5 % maximum par an
- Sur les supports en unités de compte : 0,96 % maximum par an
- Frais d'arbitrage (Formule Libre) : 0,5% maximum du montant arbitré. 2 premiers arbitrages gratuits par an
- Frais de changement de formule : aucun
- Frais sur arrérages en cas de sortie en rente : 2% maximum sur chaque échéance de rente. L'arrérage correspond au montant versé périodiquement au bénéficiaire de la rente.

ARBITRAGE

Arbitrage possible au sein de la Formule Libre. Changement de formule possible à tout moment

DURÉE DE L'ADHÉSION

Vous avez la possibilité de choisir la durée de la phase de constitution de l'épargne-retraite et de modifier cette durée à tout moment, jusqu'à 70 ans.

FISCALITÉ

FISCALITÉ Pour connaître la fiscalité de l'assurance vie, reportez-vous à la notice d'information du contrat ou consultez le site www.credit-agricole.fr



Bon à savoir

RELEVÉS

Vous recevez chaque année un document règlementaire de votre contrat Prediagri. En cas de versement libre, vous recevez un relevé de situation de compte.

CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Vous désignez la (ou les) personne(s) physique(s) à qui vous souhaitez transmettre une rente en cas de décès pendant la phase de constitution de l'épargne retraite.

VOS GARANTIES

- en cas de vie au terme de la phase de constitution de l'épargne retraite, versement d'un capital obligatoirement converti en rente viagère,
- en cas de décès avant le terme de la phase de constitution de l'épargne retraite, Prediagri Retraite garantit le versement du montant de votre épargne retraite au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) sous la forme : d'une rente temporaire d'éducation non réversible au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), mineur(s) au jour du décès, jusqu'aux 25 ans révolus ; d'une rente viagère non réversible au profit de tout autre bénéficiaire désigné.

Garantie de rente : permet de garantir, à l'adhérent-assuré, dès la souscription de cette option, un montant minimum de rente viagère individuelle.

OPTIONS

Exonération des versements réguliers : permet la prise en charge du montant des versements réguliers en cas d'incapacité temporaire de travail.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre produit dans votre Notice d'information et ses annexes.



Vous avez le droit de changer d'avis

Délai de renonciation de 30 jours (article L132-5-1 du code des assurances)

Conformément à la réglementation prévue dans le cadre de l'assurance vie, vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion.



Predica, compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - Entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €- Siège social : 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS METZ. Siège social : 56/58 avenue André Malraux 57000 METZ. Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX.

Document non contractuel - Informations valables au 01/03/2018 susceptibles d'évolutions